

SEANCE DU 22 AVRIL 2002

L'an deux mille deux et le vingt deux avril à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste CASSETTA, Maire.

La séance a été publique.

Etaient présents :

Mesdames PRADERE, BAREILLE, VIGUIER, SOUTEIRAT, MOLINA, MARTINEZ-MEDALE, GILLES-LAGRANGE, VIANO, VIOLTON, GABERNET, GROSSET.

Messieurs LECLERCQ, MORANDIN, STEFANI, DUPRAT, CHARRON, SOUREN, JANY, ALBOUY, FAVARETTO, SCHWAB, CHAMBRILLON, BOSCHER.

Procurations :

Monsieur BOST avait donné procuration à Monsieur MORANDIN.
Madame FONTES avait donné procuration à Monsieur BOSCHER.

Absents :

Madame THURIES.

Monsieur CHARRON Eyric a été élu secrétaire de séance.

Le procès verbal de la précédente séance ayant été adopté à l'unanimité, le quorum étant atteint et l'assemblée pouvant valablement délibérer, Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

PROJET IMMOBILIER DE LA CROISSETTE

Suite à la distribution au Conseil Municipal par Monsieur SCHWAB d'un document demandant le retrait de la question « Projet Immobilier de la Croisette », Monsieur Le Maire indique qu'il maintient à l'ordre du jour ce point qui a pour objet d'informer l'assemblée communale de l'évolution du dossier suite aux différentes réunions avec le promoteur et l'architecte. Dossier sur lequel le Conseil sera appelé à se prononcer le moment venu

S'engage alors entre les membres de l'assemblée un échange de vues au cours duquel Monsieur SCHWAB demande qu'une réflexion plus approfondie soit menée sur ce projet dont la densité des habitations sur certaines parties est à son avis trop importante et n'utilisant pas au mieux l'espace libre au centre du village.

Madame GABERNET attire l'attention quant à elle, sur les difficultés de circulation dû à l'augmentation du trafic que ces nouveaux logements ne vont pas manquer de générer.

Monsieur BOSCHER rappelle que le projet initial portait sur des commerces alors qu'au final nous avons surtout des logements.

Concernant l'étroitesse de la voirie du projet et le parallèle fait par Monsieur SCHWAB et Madame GABERNET avec le groupe d'habitation de la rue Eugène Viguié, Madame MARTINEZ-MEDALE qui y réside, fait observer que Rue Eugène Viguié la voirie est suffisamment large pour la circulation et le stationnement des véhicules, le problème étant surtout lié aux enfants qui jouent sans surveillance dans la rue.

Répondant à Monsieur BOSCHER, Monsieur Le Maire précise que si effectivement la motivation première de la commune était d'accueillir des commerces, la réalisation de ce projet est l'opportunité pour notre ville de se mettre en partie en conformité avec les obligations relatives aux logements sociaux contenus dans la loi SRU. Pour ce qui est des différentes observations de Monsieur SCHWAB concernant les règles d'urbanisme, Monsieur Le Maire précise que le dossier qui sera étudié par les services instructeurs de la Direction Départementale de l'Équipement devra se conformer strictement au règlement du PLU ; quant aux préconisations relatives aux aménagements (containers, parkings, desserte des lots par une voie intérieure), elles sont déjà intégrées dans la mouture présentée actuellement au Conseil Municipal.

AMENAGEMENT DES COURTS DE TENNIS

Les courts de tennis de la Salle Polyvalente nécessitant de gros travaux de remise en état, Monsieur DUPRAT présente à l'assemblée les propositions des sociétés EURO QUICK et ENVIRO SPORT.

SOCIETE EURO QUICK

Tennis n° 1

N°	Désignations	U	Q	PU €	Montant €
1	<u>NETTOYAGE-DECOLMATAGE-DEMOUSSAGE</u>				
1-a	<u>Traitement mécanique</u> Projection d'eau à la lance haute pression, dont la puissance est réglée en fonction de l'état de vieillissement du court. Cette opération a pour but de détremper et de décrocher les mousses, les lichens et toutes les saletés incrustées à l'intérieur des pores du revêtement et de lui restituer sa porosité.	M ²	648	0.90	583.20
1-b	<u>Traitement chimique</u> Fourniture et application de produit anti-mousse, spécial tennis, produit ni toxique pour les plantations environnantes, ni corrosif à l'utilisation. ATTENTION : ces travaux d'entretien, d'apparence anodine, nécessitent à la fois le plus grand soin et d'être réalisés par un personnel particulièrement compétent et consciencieux	M ²	648	0.35	226.80
2	<u>REVISION DE LA SURFACE DU COURT</u>				
2-a	<u>Ponçage des décalages</u> Ponçage des décalages entre sections observés aux joints, afin de les réduire de 4 à 5 mm. Les décalages éventuellement résiduels restant inférieur à 3 mm.	ml	45	13.00	585.00
2-b	<u>Rebouchage de fissures</u> - Largeur < 3 mm : conforme à la Norme NF XPP90-110 - Largeur > 3 mm : Remplissage par Résine appropriée	Ft	1	210.00	210.00
3	<u>COLORATION DE LA SURFACE DE JEU</u> Application de <i>QuickColor</i> ou <i>SeColor</i> : peinture en dispersion aqueuse de résine styrène-acrylique anti dérapante, en deux couches croisées à raison de 250 g/m ² d'extrait sec minimum. Couches croisées à raison de : Jeu : rouge Tennis Pourtour : vert Tennis	M ²	648	3.30	2138.40
	Cette coloration, particulièrement importante, a une triple fonction : - Ralentissement du vieillissement par protection du liant assurant la cohésion des gravillons de surface. - Amélioration considérable de l'esthétique du court, - Amélioration des qualités de jeu.				
4	<u>LIGNES DE JEUX</u> Réglementaires, blanches et anti-dérapantes Peinture spécialement sélectionnée par nos soins	u	1	300.00	300.00
MONTANT TOTAL HORS TAXES					4 043.40 €
TVA 19,60 %					792.51 €
MONTANT TOTAL TTC					4 835.91 €

Tennis n° 2

N°	Désignations	U	Q	PU €	Montant €
1	<u>NETTOYAGE-DECOLMATAGE- DEMOUSSAGE</u>				
1-a	<u>Traitement mécanique</u> Projection d'eau à la lance haute pression, dont la puissance est réglée en fonction de l'état de vieillissement du court. Cette opération a pour but de détremper et de décrocher les mousses, les lichens et toutes les saletés incrustées à l'intérieur des pores du revêtement et de lui restituer sa porosité.	M²	648	0.90	583.20
1-b	<u>Traitement chimique</u> Fourniture et application de produit anti-mousse, spécial tennis, produit ni toxique pour les plantations environnantes, ni corrosif à l'utilisation. <u>ATTENTION</u> : ces travaux d'entretien, d'apparence anodine, nécessitent à la fois le plus grand soin et d'être réalisés par un personnel particulièrement compétent et consciencieux	M²	648	0.35	226.80
2	<u>REVISION DE LA SURFACE DU COURT</u> <u>Rebouchage de fissures</u> - Largeur < 3 mm : conforme à la Norme NF XPP90-110 - Largeur > 3 mm : Remplissage par Résine appropriée	Ft	1	210.00	210.00
3	<u>COLORATION DE LA SURFACE DE JEU</u> Application de <i>QuickColor</i> ou <i>SeColor</i> : peinture en dispersion aqueuse de résine styrène-acrylique anti dérapante, en deux couches croisées à raison de 250 g/m² d'extrait sec minimum. Couches croisées à raison de : Jeu : rouge Tennis Pourtour : vert Tennis	M²	648	3.30	2138.40
	Cette coloration, particulièrement importante, a une triple fonction : - Ralentissement du vieillissement par protection du liant assurant la cohésion des gravillons de surface. - Amélioration considérable de l'esthétique du court, - Amélioration des qualités de jeu.				
4	<u>LIGNES DE JEUX</u> Règlementaires, blanches et anti-dérapantes Peinture spécialement sélectionnée par nos soins	u	1	300.00	300.00
MONTANT TOTAL HORS TAXES					3 458.40 €
TVA 19,60 %					677.85 €
MONTANT TOTAL TTC					4 136.25 €

TOTAL GENERAL

MONTANT TOTAL HORS TAXES	7 501.80 €
TVA 19,60 %	1 470.36 €
MONTANT TOTAL TTC	8 972.16 €

SOCIETE ENVIROSPORT

N°	Désignations	U	Q	PU €	Montant €
1	<u>ARASEMENT</u> Arasement d'une section de dalle par ponçage pour mise en conformité à la norme XP P90-110	ml	40	13.00	520.00 €
2	<u>DECRASSAGE</u> Décrassage normal.	U	2	680.00	1 360.00 €
3	<u>ANTIMOUSSE</u> Traitement chimique des mousses par mise en œuvre d'un produit démoissant et algicide, à raison de 15 litres de produit concentré par court.	U	2	200.00	400.00 €
4	<u>RAGREAGE</u> Traitement des fissures : ≥ 5 mm : par le remplissage en enrobés à froid au bitume polyester, finition au GreenSet Prébase.	MI	32	11	352.00 €
5	<u>REVETEMENT</u> Application de notre peinture POROPEINT , d'un haut pouvoir couvrant, composée d'un liant en résine d'acrylique. Réalisée en 2 couches croisées, conformément à notre Fiche Technique déposée à la FFT et aux dispositions du « Plan Qualité Tennis »	M²	1 296	3.00	3 888.00 €
6	<u>TRACE</u> Tracé des lignes de jeu en résine GreenSet Blanche, y compris localisation des poteaux de simple.	U	2	330.00	660.00 €
TOTAL HT					7 180.00 €
TVA 19,60 %					1 407.28 €
TOTAL TTC					8 587.28 €
Total en Francs					56 328.86 F

Un avis technique favorable aux propositions des entreprises a été donné par le représentant de la Fédération Française de Tennis.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son rapporteur après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, donne un avis favorable aux gros travaux de remise en état des tennis de la Salle Polyvalente tels que proposés par la Société EURO QUICK pour un montant de 7 501,80 € HT et sollicite de l'Assemblée Départementale, une aide au taux maximum pour aider la commune dans la réalisation de ces travaux nécessaires au bon fonctionnement de la vie associative.

SIGNALETIQUE

Monsieur JANY, Président de la Commission Communication présente au Conseil les devis des diverses entreprises contactées pour la mise en place d'une signalétique sur la Commune. Leurs propositions TTC sont les suivantes :

- CHELLE SIGNALISATION	27 897.12 €
- SIGNALISATION AUDOISE	28 928.85 €
- RODEZ SIGNALISATION	29 964.58 €
- AXIONNE DEVELOPPEMENT	34 486.67 €

La Société DESIGN ENSEIGNE domiciliée sur notre commune n'a pas souhaité soumissionner.

La proposition de la société CHELLE est à la fois la plus complète et la moins onéreuse.

Répondant à Monsieur BOSCHER sur la non présence des panneaux signalant les commerçants, Monsieur Le Maire indique que ce point fût écarté dans un premier temps afin de ne pas bloquer le dossier, tout en précisant qu'il est favorable à une signalisation gratuite pour les commerçants de la commune et payante pour les extérieurs.

Où l'exposé de son rapporteur, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime retient la proposition de l'entreprise CHELLE SIGNALISATION pour un montant de 27 897.12 € et sollicite du Conseil Général une aide au taux maximum pour aider la Commune dans l'acquisition de cet équipement nécessaire au bon fonctionnement de la Commune.

FIXATION DES TARIFS EUROS DES PHOTOCOPIES, TELECOPIES, JETONS D'ECLAIRAGE et PRETS DE SALLE

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres donne son accord pour les tarifs suivants :

1) PHOTOCOPIES ET TELECOPIES

	FRANCS	EUROS
<u>COPIES</u>		
Format A 4	1 F 00	0 € 15
Format A 4 recto-verso	2 F 00	0 € 30
Format A 3	2 F 00	0 € 30
Format A 3 recto-verso	4 F 00	0 € 60
<u>FAX</u>		
France	3 F 00 la feuille	0 € 46 la feuille
Etranger	5 F 00 la feuille	0 € 76 la feuille

2) JETON ECLAIRAGE TENNIS

	FRANCS	EUROS
L'unité	10 F 00	1 € 52

3) PRETS SALLES MUNICIPALES

	FRANCS	EUROS
<u>Salle des Fêtes</u>		
Location	1 000 F 00	152 € 45
Caution	2 000 F 00	304 € 90
<u>Salle de réunion</u>		
Location	400 F 00	60 € 98
Caution	1 000 F 00	152 € 45
<u>Halle de Sports</u>		
Location	600 F 00	91 € 47
Caution	1 000 F 00	152 € 45

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT EN MATIERE DE FORMATION

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée que dans le cadre des délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal dans sa séance du 23 mars 2001, deux conventions concernant la formation continue du personnel communal, et les préparations aux concours et examens ont été signées avec le CNFPT.

SALLE POLYVALENTE

Répondant à une question sur l'éclairage de la Salle Polyvalente, Monsieur MORANDIN indique que l'on ne peut installer de minuterie dans les vestiaires et les toilettes en raison des problèmes liés à la sécurité. Quant aux lumières restant allumées dans la grande salle, cela est dû à des jetons que certains utilisateurs indéliçats coincent dans le mécanisme.

A vingt heures dix, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance.

SIGNATURES

CASSETTA JB		LECLERCQ D.	
MARTINEZ-MEDALE C.		GROSSET AM.	
MORANDIN R.		VIGUIER T.	
DUPRAT JP		SOUTEIRAT N.	
CHARRON E.		STEFANI F.	
PRADERE N.		GILLES- LAGRANGE C.	
JANY A.		VIANO G.	
ALBOUY A.		VIOLTON M.	
BAREILLE M.		SCHWAB C.	
GABERNET MF		SOUREN P.	
MOLINA C.		FAVARETTO M.	
CHAMBRILLON JP.		BOSCHER C.	